

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PROVISOIRE DE PILOTAGE DE L'ITIE

5 MAI 2005

Conformément au mandat qui lui avait été confié à l'issue du séminaire sur l'ITIE des 27 et 28 avril, le comité provisoire s'est réuni à cinq reprises dans la semaine du 2 au 6 mai 2005 afin de faire des recommandations sur le mandat, les profils et la composition du comité de pilotage de l'ITIE.

À cette fin, il a passé en revue les éléments qui proviennent du cadre général de l'ITIE et des informations sur la mise en œuvre de l'ITIE dans d'autres pays et il a travaillé afin d'adapter et d'enrichir ce cadre général pour tenir compte des caractéristiques propres à la situation guinéenne.

Les recommandations sont divisées en deux grandes parties :

- Le mandat du comité de pilotage
- Les profils et la composition du comité. À cette deuxième partie, le comité a ajouté quelques recommandations qui concernent le secrétariat du comité, le responsable du comité et le Conseil de supervision

A. LE MANDAT DU COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ITIE

Le comité provisoire de pilotage de l'ITIE recommande que les éléments suivants soient pris en compte pour définir le mandat du comité de pilotage de l'ITIE.

1. Mettre en forme les statistiques

Catégoriser les revenus de l'État et des collectivités et les paiements des compagnies

- État
 - Catégoriser les types de taxes et de revenus perçus et leurs destinataires
 - Déterminer les administrations impliquées : Finances (Douane, Impôts, Trésor, Direction du cadastre), Mines, BCRG,
- Caisse de sécurité sociale
- Collectivités décentralisées
 - Types de revenus/paiements et de bénéficiaires
- Élaborer les modèles de tableaux, qui devront être remplis par les compagnies d'une part et par les administrations d'autre part, en s'inspirant de ceux que l'on trouve dans le « Source Book » de l'ITIE et en les adaptant à la situation de la Guinée (<http://www.eitransparency.org/docs/sourcebookmarch05.pdf>)

Déterminer le plancher en dessous duquel les paiements ou revenus seront considérés comme non-significatifs ou « non- matériels ».

Déterminer si les statistiques seront produites sur une base d'engagement ou d'encaissement (dans le « Source Book », il est recommandé d'établir les rapports sur une base d'encaissement et de demander aux auditeurs des compagnies de faire la réconciliation avec leurs états financiers qui sont établis sur une base d'engagement)

Déterminer la liste des entreprises couvertes.

Déterminer la périodicité et les échéanciers selon lesquels les statistiques seront produites.

Déterminer les mécanismes et les échéanciers selon lesquels d'éventuels écarts entre les paiements et les revenus seront traités. Déterminer les marges d'écart qui seront considérées comme acceptables.

UICRS

Déterminer la (ou les) devise dans laquelle seront établis les rapports.

Mettre en place un « administrateur » (qui peut être une unité administrative ou une entreprise externe) qui sera chargé de la collecte, du traitement et de la réconciliation des statistiques de paiements et de revenus, qui soit pérenne, crédible pour toutes les parties, qui connaisse les enjeux des diverses parties et qui dispose dans la continuité de moyens suffisants pour fonctionner et produire les résultats attendus.

Déterminer si cette collecte et ce traitement des statistiques requièrent des changements législatifs et, le cas échéant, les proposer.

2. Réaliser les audits

Déterminer quel doit être le champ couvert par les audits :

- Paiements effectués et revenus perçus
- Quantités exportées et prix
- Audit technico-économique
- Audit ou évaluation environnementale
- Comptes d'exploitation des compagnies (éventuelles incohérences entre documents guinéens et internationaux)
- Assiette des taxes perçues
- Cohérences des revenus payés avec les conventions

Pour les collectivités locales, déterminer jusqu'où on doit retracer « où l'argent est parti » et quel en a été l'impact. Déterminer également si les paiements faits aux collectivités locales sont en conformité avec les conventions.

Déterminer dans quelle mesure il y a lieu de faire un audit d'entrée pour orienter la suite des recommandations du comité.

Déterminer le mode de sélection des organisations indépendantes et acceptées par toutes les parties qui devront conduire les audits.

Préciser les modes de financement des audits et explorer le support que peuvent apporter les partenaires du développement.

Déterminer dans quelle mesure des informations comparatives sur les conditions d'exploitation et les performances des compagnies minières dans d'autres pays pourraient éclairer la situation guinéenne

Déterminer si la conduite de ces audits requiert des changements législatifs et, le cas échéant, les proposer.

3. Publier

Déterminer la forme (accessible et compréhensible) selon laquelle les résultats seront publiés.

Déterminer les règles de confidentialité qui s'appliqueront aux informations communiquées par les compagnies, les administrations et les audits.

Déterminer le niveau d'agrégation auquel les informations devront être publiées.

Déterminer les véhicules de publication des informations propres à l'ITIE (plusieurs pays ont mis en place un site web où l'on devra retrouver les informations pertinentes : objectifs de l'ITIE, composition des comités, plan d'action, résultats).

Déterminer les modalités de dissémination et de discussion de ces informations. En particulier, déterminer les modalités d'information des collectivités et des populations des régions minières.

4. Enjeux d'organisation

Déterminer les règles de fonctionnement du comité et établir un plan d'action supporté par toutes les parties prenantes (voir exemples du Nigeria <http://www.neifi.org> ou de l'Azerbaïdjan http://www.oilfund.az/doc/memorandum_en.doc).

Mettre en place un financement adéquat de l'initiative à partir des ressources locales et du support que peuvent apporter les partenaires du développement.

Déterminer les actions de renforcement des capacités qui seront nécessaires au sein des diverses parties prenantes (administrations, secteur privé, société civile) : collecte et traitement de l'information, voyages d'études, formation, encadrement, séminaires et conférences, etc..

Se pencher sur la création éventuelle de sous-comités opérationnels pour aborder des dimensions spécifiques du mandat du comité de pilotage.

B. PROFILS ET COMPOSITION DU COMITÉ

1. Principe général

L'ITIE doit être une démarche participative qui inclue le gouvernement, les compagnies minières et la société civile. Pour cette raison, il est important que la composition du comité reflète un équilibre entre le gouvernement et les autres parties et que l'approche de travail retenue soit une approche consensuelle, dans un esprit de complémentarité et de multidisciplinarité.

2. Profils

Le comité provisoire est parti des éléments de mandat ci-dessus pour définir les principaux profils de compétences personnelles et institutionnelles qu'il serait souhaitable de retenir selon les principales instances impliquées, en tenant compte également de la probité morale des personnes retenues.

Présidence de la République et Primature

Le représentant de la Présidence et celui de la Primature devraient être des administrateurs, économistes, financiers ou des fiscalistes de haut niveau avec une longue expérience dans le secteur minier, familiers avec les procédures de gestion du Groupe de la banque mondiale et avec les normes de contrôle et de gestion.

Ministère des Finances

Les profils à retenir seraient des administrateurs, économistes ou comptables de niveau élevé qui ont une longue expérience de finances publiques, notamment dans les domaines suivants : Trésor (dimension encaissement), Impôts (dimension revenus à payer et contrôle fiscal), Inspection générale (dimension administration centrale et collectivités) et, éventuellement, vision d'ensemble telle qu'on peut l'avoir dans un cabinet.

Ministère des Mines

Les profils à retenir seraient des profils d'économistes, de fiscalistes ou d'ingénieurs géomineurs, de haut niveau ayant une longue expérience de travail dans le secteur minier, notamment dans les domaines suivants : Inspection de sociétés minières (suivi des revenus, audit), Conseil juridique (suivi des conventions), Fonctionnement technico-économique des entités minières, Développement communautaire relié aux activités minières et connaissance des procédures de gestion de la Banque Mondiale.

Ministère de l'Administration du territoire

Le profil à retenir serait un administrateur ou juriste de haut niveau ayant une longue expérience dans le développement communautaire, la gestion des circonscriptions territoriales et l'administration centrale et qui aurait travaillé avec le secteur minier.

Ministère de l'Information

Un cadre de haut niveau de la RTG, de préférence le Directeur général.

Ministère de la Justice

Un magistrat de haut niveau, familier avec les conventions minières et les questions de transparence et de bonne gouvernance.

Ministère du Contrôle économique et financier

Un cadre de haut niveau familier avec les questions d'inspection d'État et de lutte contre la corruption.

BCRG

Un cadre de haut niveau, familier avec les modes de perception des revenus miniers.

Compagnies minières

Du côté des compagnies, les profils à retenir seraient des profils de directeurs financiers, de fiscalistes, de juristes et de professionnels de haut niveau impliqués dans les relations communautaires.

Du côté de la Chambre des Mines, le profil à retenir serait un économiste ou financier de haut niveau familier avec les problèmes des compagnies minières.

Société Civile

Les profils à retenir seraient :

- des professionnels du CNOOSC dans les domaines suivants : syndicats, mines, environnement, collectivités, politiques de développement
- des membres de l'Union nationale des ordres professionnels : experts comptables, avocats, ingénieurs
- des journalistes

Assemblée nationale

Un membre expérimenté de la Commission chargée de l'examen des questions minières

Conseil économique et social

Un professionnel habitué aux questions minières

3. Composition du comité

De façon à réunir les profils visés et à respecter l'équilibre entre les diverses parties, le comité provisoire recommande la composition suivante :

GOUVERNEMENT	11
Présidence de la République (Cabinet particulier)	1
Primature	1
Ministères	8
> Mines et géologie	2
> Finances	2
> Contrôle économique et financier	1
> Information	1
> Adm. du T. & Décentralisation	1
> Justice	1
BCRG	1
COMPAGNIES MINIÈRES ET SECTEUR PRIVÉ	4
> Chambre des Mines	1
> Sociétés minières	3
SOCIÉTÉ CIVILE	5
> CNOSC	2
> Ordre des experts comptables	1
> Ordre des avocats	1
> Médias privés	1
ASSEMBLÉES	2
> Parlement national	1
> Conseil économique et social	1
TOTAL	22

Un comité de 22 personnes tel que celui-ci peut être assez lourd à faire fonctionner. Aussi est-il suggéré de mettre en place des sous-comités opérationnels pour traiter les diverses dimensions du mandat du comité.

Il est recommandé également que soit mis en place un comité exécutif composé de cinq membres issus du comité de pilotage comprenant un représentant du Ministère des Mines, un représentant du Ministère des Finances, un représentant des Sociétés minières et une personnalité de la Société Civile sous l'autorité du responsable du Comité.

4. Mode de fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage devra mener une réflexion approfondie sur ses procédures et son mode de fonctionnement. Il pourra notamment s'inspirer des expériences comparables connues ailleurs et en Guinée. Une assistance des partenaires du développement est nécessaire à cet égard.

5. Secrétariat technique du comité

Le comité provisoire recommande que soit rapidement mis en place un secrétariat composé de professionnels à plein temps dont la mission serait d'assister le comité pour toutes les tâches organisationnelles, de gestion et de suivi.

Il est recommandé que ce secrétariat soit mis en place dès que possible, au moins sous une forme provisoire, et que l'appui des partenaires du développement, dont la Banque Mondiale, soit sollicité dans ce sens.

Il est recommandé que le siège provisoire de ce secrétariat soit domicilié au PISM (pism@mirinet.net.gn, 224 13 40 55 19 ou 224 11 21 25 31).

6. Responsable du comité

Le comité provisoire reprend à son compte les recommandations qui ont été faites lors du séminaire et qui découlaient du cadre général de l'ITIE et des expériences des autres pays.

Il est recommandé que le responsable du comité soit :

- une personnalité senior
- qui jouit de la confiance de tous les partenaires
- appuyée par le leadership du gouvernement
- aux responsabilités claires et bien définies
- annoncée publiquement
- et qui soit rapporteur du Conseil de supervision, sans voix délibérative.

7. Conseil de supervision

De la même façon, le comité provisoire reprend la recommandation formulée lors du séminaire que soit mis en place un Conseil de supervision de l'ITIE de cinq membres qui soit :

- présidé par une personnalité du gouvernement, de préférence le Premier Ministre
- composé de représentants éminents des partenaires :
 - Gouvernement (Ministres des Mines et des Finances)
 - Secteur minier (Président de la Chambre des Mines)
 - Société civile (une personnalité reconnue)
- une instance politique dont les principales fonctions sont
 - le leadership
 - de revoir l'état d'avancement des travaux
 - de résoudre d'éventuels blocages
- et que ce Conseil de supervision puisse faire appel, le cas échéant, à des personnes ressources au travers du Comité de pilotage.

ANNEXE : COMPOSITION DU COMITÉ PROVISOIRE
Décision N 007/MMG/CAB/2005

1. Docteur Sid Mohammed NABE, Ministère des Mines et de la Géologie
2. Mamadou Chérif DIALLO, Ministère des Mines et de la Géologie
3. Abdoulaye SOUMAH, Ministère des Mines et de la Géologie
4. Ibrahima Sory CAMARA, Ministère des Mines et de la Géologie
5. Mamady KABA, Ministère Économie et Finances
6. Mamadou Saïdou DIALLO, Conseiller CP/PRG
7. Elhadj Oumar TRAORE, Ministère Administration du Territoire et Décentralisation
8. Bakary FOFANA, CECIDE (Société Civile) —
9. Mme Lucrece CAMARA, Société Civile
10. Mtre Sékou KOUNDIANO, Avocat, Société Civile
11. Oumar Babara TOURE, Chambre des Mines —
12. Momo YANSANE, Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)
13. Ousmane Dannah CONDE, SAG